



Rapport sur le Monitoring des Violations et Atteintes aux Droits de l'Homme au Burundi : « Quand on gouverne par la menace et la torture... »

Période du mois de mai 2019

Plan du présent rapport

- **INTRODUCTION.**
- **ASSASSINATS ET ENLEVEMENTS.**
- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES.**
- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE.**
- **AUTRES VIOLATIONS.**
- **CONCLUSION.**
- **RECOMMANDATIONS.**

• INTRODUCTION.

La crise politico sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue à alimenter les violations des droits de l'homme et le peuple burundais qui aspire à un état de droit en paie le prix.

En effet, le forcing de Pierre NKURUNZIZA à un mandat illégal continue à plonger le pays dans un cycle infernal de violences. Depuis, de nombreux cas de violations de droits de l'homme ont été commises et continuent d'être perpétrés par un régime qui ne se soucie guère des malheurs de sa population.

Les violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015, à savoir des exécutions sommaires, des disparitions y compris forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des tortures et des mauvais traitements, et des violences sexuelles continuent à être commis jusqu'à aujourd'hui.

Les victimes de ces violations continuent d'être en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie - CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier du congrès national pour la liberté(CNL),le tout nouveau parti fondé par l'ancien leader des FNL, Agathon RWASA et du Mouvement pour la solidarité et la démocratie (MSD)) ; sympathisants de groupes armés d'opposition , des burundais tentant de fuir le pays et de ce fait suspectés de rejoindre ces groupes , ou journalistes et membres d'organisations de la société civile.

Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service National de Renseignement associés aux imbonerakure, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme.

L'impunité est devenue un mode de gouvernance ce qui semble mettre à l'abri ceux qui commettent ces violations, mais ceux qui pensent ainsi ne doivent pas plutôt dormir sur leurs deux oreilles du fait que les instances judiciaires internationales comme la Cour Pénale Internationale et les autres mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme se penchent déjà sur le cas du Burundi et a déjà commencé de faire des enquêtes sur des crimes et violations des droits de l'homme qui se commettent depuis avril 2015 au Burundi.

ACAT-Burundi s'est engagée à contribuer à la dénonciation de ces violations graves des droits de l'homme et à œuvrer au recouvrement des droits des victimes ou des familles des victimes en exerçant leur droit à porter plainte et à un procès équitable.

Le deuxième rapport de la commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi publié en septembre 2018 vient encore une fois de le confirmer.

Le gouvernement tente de dissimuler les cadavres, une nouvelle stratégie de cacher les graves violations perpétrées. Malgré cela, les cas d'assassinats et de disparitions forcées continuent d'être enregistrés car ils n'ont jamais cessé malgré l'appel incessant des Organisations de défense des droits de l'homme.

Malheureusement, dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont encore retrouvés dans différents endroits du pays comme : les rivières, les buissons ou dans des lieux non éloignés des habitations.

En plus, les cadavres trouvés sont vite enterrés par l'administration sans avoir été identifiés. Mais dans tout cela, s'il y avait une volonté de poursuivre les présumés auteurs, toutes les démarches seraient prises pour y arriver.

La sortie de la crise politico sécuritaire du Burundi par voie des négociations n'est pas pour aujourd'hui ou pour demain. Cela se traduit par les récents pourparlers organisés au mois d'octobre 2018 en Tanzanie entre le gouvernement en place à Gitega et les membres de l'opposition qui se sont soldés en échec. Le gouvernement n'a pas été représenté, ses membres ont préféré laisser leurs chaises vides à la table des négociations.

Ainsi, pour la période couverte par le présent rapport **vingt-quatre (24) cas d'assassinats, six (6) cas d'enlèvements soixante (60) cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales, ainsi que cinquante-deux (52) cas d'atteintes à l'intégrité physique dont cinquante (50) cas de torture, ont pu être répertoriés.**

• **CAS D'ASSASSINATS ET DISPARITIONS FORCEES**

Les phénomènes d'assassinats et d'enlèvements deviennent de plus en plus récurrents au Burundi et se sont accrus surtout pendant cette période où les Burundais se préparent au processus électoral de 2020, la répression devient récurrente au fur du temps. Ainsi pour cette période du mois de mai 2019, l'Acat-Burundi a pu répertorier **vingt-quatre (24) cas d'assassinats, six (6) cas d'enlèvement.**

1. En date du 1er mai 2019, un corps sans vie d'une femme connue sous le nom de Dozelle NYABENDA a été retrouvé à son domicile sur la colline BUVUMBI, commune BUTIHINDA, province MUYINGA. D'après les témoins qui disent que le corps de la victime présentait des blessures à la tête. Les présumés auteurs de ce meurtre n'ont pas été identifiés
2. En date du 1^{er} mai 2019 au cours de la nuit, Tharcisse NSHIMIRIMANA a été assassiné sur la colline MAHANDE, commune MURWI en province de CIBITOKÉ par des inconnus à son domicile, il a été tué avec une hache, la police a entrepris des enquêtes.

3. En date du 04 mai 2019, deux (2) corps d'hommes sans vie et non identifiés ont été découverts respectivement sur les collines GABIRO-RUVYAGIRA et MUNYIKA I, commune RUGOMBO, province CIBITOKÉ. Les présumés auteurs ainsi que les circonstances de ce double meurtre n'ont pas été identifiés.
4. En date du 05 mai 2019, un corps sans vie d'une jeune fille de 8ans qui vivait au camp des déplacés de KIGOMO a été retrouvé dans la rivière GISUMA dans la province de KARUZI. Selon ses proches la jeune fille était partie puiser de l'eau samedi le 04 mai et personne ne l'a revue. Selon la même source cette enfant serait violée avant d'être assassinée. Les auteurs présumés de ce meurtre n'ont pas être identifiés.
5. En date du 7 mai 2019, un corps sans vie d'un homme et qui n'a pas pu être identifié a été découvert dans un champ sur la Transversale 3, sur la colline RUKANA, commune RUGOMBO, province CIBITOKÉ. Selon notre source, ce corps présentait des signes de blessures ce qui montre qu'il aurait été tué à coups de machettes.
6. En date du 10 mai 2019, en commune NTAHANGWA, Bujumbura Mairie, Olave, membre de la milice Imbonerakure et étudiant à l'Université du Lac Tanganyika a été assassiné par balles par des gens non identifiés au quartier MIRANGO II, zone urbaine de KAMENGE, commune NTAHANGWA, Bujumbura Mairie.
7. En date du 11 mai 2019, dans la province de Kirundo, commune KIRUNDO sur la colline KAVOMO, des malfaiteurs ont lancé une grenade dans la maison de Bède BARUTWANAYO, il a succombé sur le champ à ses blessures tandis que sa femme a été grièvement blessée. Bède avait échappé à une tentative d'assassinat quelques jours avant par les Imbonerakure.
8. En date du 15 mai 2019, un corps sans vie et non identifié d'une femme, a été retrouvé sur la colline de MUSENYI commune de MPANDA dans un champ de manioc près de la route BUBANZA-NDORA. Ce corps a été vite enterré sans que des enquêtes ne soient menées pour déterminer les circonstances dans lesquelles elle a été assassinée ainsi que les présumés auteurs de ce meurtre.
9. En date du 15 mai 2019, dans la zone GASORWE, commune GASORWE, province MUYINGA, MPENDUBWENGE et MACUMU ont été tués pat les Imbonerakure en collaboration avec le chef de colline Edouard COYITUNGIYE les accusant de vol. Seuls Michel NTUYAHAGA et Daniel NDARIGENDANE ont été appréhendés par la police.

10. En date du 16 mai 2019, un corps sans vie en décomposition, ligoté et non identifié d'un homme, a été découvert sur la colline MPARAMBO II, commune de RUGOMBO, province de CIBITOKÉ. Les sources sur place indiquent que la victime aurait été tuée ailleurs puis déposée dans cet endroit. L'administration communale à RUGOMBO promet de faire des enquêtes sur ce meurtre alors qu'elle a immédiatement ordonné l'enterrement de ce corps se demandent les habitants de cette localité.
11. En date du 17 mai 2019, un corps sans vie de Célestin NIMBONA, un conducteur de taxi-moto, a été retrouvé dans un cimetière de KARONDA, commune et province RUMONGE. Ceux qui ont vu ce corps relatent que plusieurs blessures sont remarquables sur ce dernier. Les présumés assassins ne sont pas encore connus.
12. En date du 18 mai 2019, un corps sans vie a été retrouvé dans la vallée de la colline KIGANGABUKO de la commune KINYINYA de la province de RUYIGI. Cet homme serait assassiné par des imbonerakure qui l'auraient confondu à un voleur selon les informations en provenance de cette localité.
13. En date du 18 mai 2018, Longin NDAYIZEYE, membre du parti CNL a été assassiné la nuit sur la colline NYABIBUYE, commune BUTAGANZWA, province KAYANZA par des inconnus alors qu'il était sur le chemin de la maison.
14. En date du 20 mai 2019, un agent de police surnommé MWARABU qui était en poste en commune de BWARABARANGWE de la province de KIRUNDO a été abattu par ses collègues policiers lorsqu'ils l'amenaient au parquet de KIRUNDO pour y être jugé après qu'il ait lui venait d'assassiner son collègue. Ces policiers parlent d'une tentative de fuite de la victime pour justifier son exécution, ce qui paraît inexplicable vu que la victime n'était plus armée et qu'il était attaché les mains derrière le dos. En date du 22 mai 2019, un militaire du nom d'Alexis NDIHOKUBWAYO a été abattu par un agent de transmission du procureur général de la République à BUBANZA. Cela s'est déroulé sur la route nationale RN9 qui mène vers BUBANZA. Une dispute entre les deux hommes aurait éclaté suite au fait que la victime aurait coupé la priorité au véhicule du Procureur et roulait à vive allure selon des sources sur place, ce qui ne peut en aucun cas expliquer ce meurtre.
15. En date du 25 mai 2019, une sentinelle de la poste de JENDA en commune MUGONGO-MANGA de la province BUJUMBURA connu sous le nom de MUZAKARE Léonard surnommé ZOYA, a été tué étranglé par des gens non

identifiés. Les habitants de cette localité disent ne pas comprendre comment ce meurtre ait lieu alors que la poste se situe entre le ménage de l'administrateur gardé par des policiers, et un poste de police. Cet homme avait été cité dans l'assassinat de sept (7) jeunes de la localité en 2015 après les attaques de certains camps militaires où il a collaboré avec le major GAHOMERA du camp de MUJEJURU dans l'arrestation de ces jeunes.

16. En date du 28 mai 2019, quatre (4) personnes ont été assassinées, une somme de 11500FBU volée, par des individus non identifiés en zone de KINAMA à l'endroit appelé communément KANGA. La police annonce que des enquêtes sont en cours pour identifier les auteurs de ces crimes.

17. En date du 28 mai 2019, un corps sans vie d'une fille connue sous le nom d'IRUTAVYOSE ange Greta, a été retrouvé sur la colline GASEBEYI zone MIVO de la commune et province de Ngozi, des enquêtes sont en cours pour identifier les présumés auteurs de ce meurtre selon l'administration.

18. En date du 30 mai 2019, un corps sans vie a été découvert dans la marraie de la colline NYAGISOZI de la commune BUSONI province de KIRUNDO. Le chef de poste de police de la localité a ordonné à la population de l'enterrer immédiatement sans que des enquêtes n'aient lieu pour connaître les présumés assassins ainsi que l'identité de la victime.

• **CAS D'ENLEVEMENTS**

Au cours du mois de mai 2019, Acat-Burundi a recensé **six (6)** cas d'enlèvements :

1. En date du 20 mai 2019, MUKAMARAKIZA et son épouse UWIMANA et son bébé, ont été enlevés par des imbonerakure habillés certains en tenues militaires après l'attaque que ces derniers ont fait auprès des ménages des militants du congrès national pour la liberté sur la colline MURUNGURIRA de la commune NTEGA de la province de KIRUNDO.
2. En date du 11 mai 2019, sur la colline CIBITOKI, commune RUGOMBO, province CIBITOKI, Michel RUGAMBARARA rwandais, agent de l'usine BUCECO, a été arrêté puis conduit dans un lieu inconnu par Venant MIBURO, chef du SNR en province CIBITOKI.
3. En date du 13 mai 2019, Jérémie NDAYITWAYEKO, membre du CNL a été enlevé en commune MUTIMBUZI, province Bujumbura rural sur la colline MUYANGE, zone RUBIRIZI par Gérard NDAYISENGA, responsable du SNR en province Bujumbura rural accompagné par Joe Dassin NDUWIMANA, responsable du SNR en commune MUTIMBUZI. Il d'abord été détenu au cachot du poste de police de la zone RUKARAMU puis il a été amené par le véhicule de Gérard NDAYISENGA vers une destination inconnue.

4. En date du 15 mai 2019, Philibert NDINDURUVUGO, membre du parti CNL a été enlevé sur la colline NGOMO, en commune GITERANYI, province MUYINGA, a été enlevé à son domicile par des gens non identifiés à bord d'un véhicule sans immatriculation, sa famille a cherché dans les cachots de la province MUYINGA mais ils n'ont pas pu le trouver.

• **CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES**

Plusieurs cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été opérés au cours de ce mois de mai 2019. Cette chasse à l'homme dirigée contre les opposants ou supposés opposants au gouvernement actuel est conduite par des miliciens IMBONERAKURE soutenus par les administratifs en vue de les traquer. Ainsi pour cette période couverte par ce rapport **soixante- un (61)** cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales ont été répertoriés.

1. En date du 03 mai 2019, sept (7) militants du CNL (Congrès National pour la Liberté) connus sous les noms de : Oscar NIZIGIYIMANA, Anatole KARORERO, Mathias NDAYISABA, Eugène RUKERANDANGA, Innocent NKEZABAHIZI, Jonas NZEYIMANA et Vincent NZITUNGA, ont été arrêtés par le commissaire provincial accompagné par des imbonerakure, au centre de la commune et province KIRUNDO. Ils ont été accusés de tenir une réunion illégale. Nos sources parlent d'un pire montage du fait que ces militants ont été arrêtés dans un bar où ils partageaient un verre.
2. En date du 05 mai 2019, Jean Claude NSHIMIRIMANA, journaliste à la radiotélévision nationale du Burundi (RTNB), a été arrêté par la police et détenu au cachot de la commune KABEZI de la province Bujumbura lorsqu'il faisait du sport avec des amis. Il est accusé de tenir une réunion clandestine, il sera relâché par la suite.
3. En date du 06 mai 2019, six (6) militants du parti CNL en commune GASHKANWA de la province de NGOZI connus sous les noms de : NDAYIZEYE ERIC, NDAYISENGA Joël, HICUBURUNDI Frédéric, MIBURO Jean Claude, TUYISENGE gracieux et HABAYIMANA Jonas, ont été arrêtés par les agents de la police, les imbonerakure en compagnie des administratifs à la base dans cette localité en l'occurrence le chef de zone NGOMA. Tous sont accusés de tenir des réunions illégales. Ils sont incarcérés au cachot de la commune GASHIKANWA.
4. En date du 08 mai 2019, trois (3) militants du parti CNL dont le chef de la ligue des jeunes de ce parti à KANYOSHA connu sous le nom de Emmanuel BIMENYIMANA et Éric NDIKUMANA alias GAFU représentant de ce même

parti au quartier NYABUGETE et un certain Benoît de la même zone de KANYOSHA en commune MUHA de la mairie de Bujumbura sont détenus au cachot de cette commune .Ils ont été accusés par les imbonerakure qui les ont arrêtés de détentions illégales d'armes à feu ,ce que nient les victimes et qui parlent d'un montage orchestré contre eux en vue de les emprisonner.

5. En date du 08 mai 2019, le représentant du parti FRODEBU (Front pour la Démocratie au Burundi) en commune BUTIHINDA en province de MUYINGA Reverien KWIZERIMANA, a été arrêté et conduit à la prison centrale de MUYINGA, sur mandat du substitut du Procureur de MUYINGA. La victime et ses proches n'ont pas été informés du motif de son arrestation.
6. En date du 9 mai 2019, Eugénie HABONIMANA résidant sur la colline GITARAMUKA, zone MURAGO, commune BURAMBI, province RUMONGE, a été arrêté par les agents de la police de son retour du champ. Cette dame aurait été arrêtée du fait que son mari a pris le chemin d'exil.
7. En date du 11 mai 2019, trois (3) militants du parti Congrès National pour la Liberté, CNL en commune de BUGARAMA de la province RUMONGE dont son représentant connu sous le nom de Vénérand MASUMBUKO, ont été arrêtés par le responsable du service national de renseignement dans cette province puis transférés ce lundi le 13 mai 2019 au cachot de la police à RUMONGE. Les responsables du CNL à RUMONGE dénoncent des arrestations arbitraires de leurs militants et demandent qu'ils soient libérés sans conditions.
8. En date du 14 mai 2019, cinq (5) militants du parti CNL dont : MANIRAKIZA Emmanuel, Epipode, Gilbert, Dieudonné et Joachim de la zone GATETE commune et province RUMONGE sont détenus au cachot de police de cette province. D'après notre source, ces militants ont été torturés par les imbonerakure dès leur arrestation, puis jetés au cachot à la zone GATETE. Ils ont été accusés de tenir une réunion illégale ce que réfutent leurs familles qui parlent d'arrestation à caractère politique.
9. En date du 18 mai 2019, NGENDAKUMANA Arcade, secrétaire communal du Congrès National pour la Liberté (CNL) en commune NDAVA de la province de MWARO, a été arrêté par le responsable des imbonerakure dans cette commune le nommé Zéphyrin. Il n'a pas été signifié du mobile de son arrestation. Il est détenu au cachot de police à GATWE.
10. En date du 19 mai 2019, Audace BARUTWANAYO un membre du Congrès National pour la Liberté (CNL) a été arrêté par la police sur la colline NYAMUTOBO, au chef-lieu de la zone de NYABIRABA, commune de GISHUBI de la province de GITEGA. Il a été accusé d'avoir brûlé la clôture de la maison d'un directeur du Lycée Communal de NYABIRABA, ce que nie l'accusé et parle de montage orchestré contre lui en vue de l'emprisonner.

11. En date du 19 mai 2019, Aloys NIYONKURU, membre du CNL a été interpellé lorsqu'il sortait de la messe, par la police puis conduit au cachot de la commune RYANSORO, province Gitega. Les mobiles de l'arrestation de ce membre ne sont pas encore connus.
12. En date du 20 mai 2019, un certain Réverien alias Mahomet a été arrêté dès son retour de la clandestinité par le vice-président du CNDD-FDD à BUTIHINDA de la province de MUYINGA. Il avait fui après les attaques des imbonerakure aux domiciles des opposants sur la colline RUKIRA en date du 13 mai 2019. Il est pour le moment à la prison centrale de MUYINGA.
13. En date du 20 mai 2019, sur la colline BUZIRASAZI, zone BUHAYIRA, commune MURWI, province CIBITOKÉ, Fabien BIHERO, membre du parti UPRONA proche du pouvoir, a été blessé grièvement par des jeunes Imbonerakure avec une machette. Fabien aurait refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD.
14. En date du 21 mai 2019, Cinq (5) militants du CNL connus sous les noms de : Marc NSAVYIMANA, Dismas HAKIZIMANA, Gabriel MARIMBU, Étienne HARUSHIMANA et Jean de Dieu MIBURO dont le représentant communal de ce parti, ont été arrêtés par la police en compagnie des imbonerakure, dans le village 4 de la commune GIHANGA de la province BUBANZA. La tenue de réunion illégale est la faute reprochée à ces militants. Ils sont tous détenus au cachot du commissariat communal de GIHANGA.
15. En date du 21 mai 2019, Gérard HABARUGIRA résidant sur la colline RUBIMBA, zone et commune KIBAGO, province MAKAMBA, a été arrêté par les agents de la police sur ordre du gouverneur de MAKAMBA Gad NIYUKURI.
16. D'après notre source, monsieur HABARUGIRA avait porté plainte contre le chef de zone KIBAGO pour avoir été tabassé et dépouillé de ses biens par ce dernier mais à sa surprise c'est lui qui a été arrêté.
17. En date du 21 mai 2019, Gilbert NAHIMANA, enseignant du lycée communal KAROBANE dans la commune NYANZA LAC, province MAKAMBA, a été arrêté par les agents de police sur ordre du gouverneur de MAKAMBA, Gad NIYUKURI. Selon ses proches, l'enseignant est reproché d'avoir refusé d'enseigner le cours de physique alors qu'il dit ne pas être compétent en la matière et le fait de forcer quelqu'un d'enseigner la matière sur laquelle il n'a pas été formé est un abus de pouvoir.
18. En date du 22 mai 2019, Trois (3) militants du Congrès National pour la Liberté CNL, ont été arrêtés par les agents de police accompagnés des imbonerakure au chef-lieu de la commune de GIHANGA de la province BUBANZA. Ils sont accusés d'avoir tenu une réunion illégale, ils sont emprisonnés au cachot du commissariat communal à GIHANGA.

19. En date du 23 mai 2019, Emmanuel NDUWIMANA (15 ans), Bruce DUSHIME (16 ans), Técie Tychique MUTUMWA (16 ans) et Faustin IGIRANEZA (16 ans), tous élevés du lycée communal de KIREMBA en province Bururi, ont été arrêtés par le chef du service national des renseignements dans cette province. Ils sont tous accusés de « gribouillage » de la photo du président Pierre NKURUNZIZA dans les manuels scolaires, ils seront relaxés le 24 mai 2019.
20. En date du 25 mai 2019, trois (3) militants du CNL : Nathan BARAMPAMA, président du parti CNL dans la province de KARUZI, Hilaire BANYANSE, secrétaire provincial et Baudouin ont été arrêtés au chef-lieu de la province de KARUZI par le commissaire provincial de la police judiciaire sur ordre de l'administrateur de la commune de BUHIGA Euphrasie NTAKARUTIMANA. Ils ont par la suite été conduits dans les cachots de la police.
21. En date du 26 mai 2019, six (6) militants du Congrès National pour la Liberté en commune et province de RUMONGE, ont été arrêtés par les imbonerakure. Selon notre source, ces militants du CNL ont été attaqués par ces imbonerakure lorsqu'ils provenaient des cérémonies d'ouverture de leur permanence au chef-lieu de cette province. Les dirigeants du CNL à RUMONGE demandent que cette persécution dont sont victimes leurs militants cessent et que les membres détenus soient libérés et sans conditions.
22. En date du 28 mai 2019, six (6) élèves du lycée saint Vincent de Paul de RWIBAGA de la commune MUTAHO en province de Gitega, ont été arrêtés pour avoir gribouillés la photo de président se trouvant dans les livres scolaires.

- **CAS D'ATTEINTE A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme sont aussi mentionnées dans ce rapport.

En effet, les IMBONERAKURE, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, continuent à faire la pluie et le beau temps à travers tout le pays où ils s'arrogent le droit de malmenier la population surtout celle appartenant aux partis politiques de l'opposition en se livrant aux actes de torture sans qu'ils ne soient inquiétés. Ils sont soutenus dans ces sales besognes par l'administration de la base au sommet.

Ainsi **cinquante-deux (52)** cas d'atteintes à l'intégrité physique dont cinquante **(50)** cas de torture ont été recensés durant ce mois de mai 2019.

- **TORTURE**

1. En date du 1er mai 2019, en commune Busoni, province KIRUNDO, au centre-ville KIRUNDO, Sylvestre NKURIKIYE, Imbonerakure et chef de la sous colline et colline RWIBIKARA, commune BUSONI, province KIRUNDO, a été tabassé et embarqué à bord d'un véhicule de type pick up par Olivier NIBITANGA, chef provincial du SNR. Selon des sources sur place, il a été détenu au cachot du SNR de KIRUNDO et était accusé de vente frauduleuse des marchandises vers le Rwanda.
2. En date du 03 mai 2019, BIZINDAVYI Salomon a été tabassé par Nathan BIMENYIMANA représentant des Imbonerakure et adjoint du secrétaire du CNDD-FDD en zone BIGINA de la commune KAYOGORO province MAKAMBA, en présence du chef de la colline NYENTAKARA, Athanase NTETURUYE. Ce tortionnaire n'a pas été inquiété.
3. En date du 04 mai 2019, NYABENDA résidant sur la colline MANGOMA en commune de GITERANYI, province de MUYINGA, a été tabassé par un groupe d'imbonerakure connus sous les noms de RIVUZIMANA Apollinaire, Toto, GASUTI et Jonathan, pour la simple raison de n'avoir pas adhéré au CNDD-FDD.
4. En date du 05 mai 2019, SINKIMUTUMA Daniel âgé de 65 ans et son fils, tous militants du parti CNL résidant dans la commune de GASORWE en province de MUYINGA, ont été battus par les imbonerakure . Daniel a subi ces violences dans la soirée lorsqu'il se trouvait dans un bistrot de la localité de KAGARAGARE, tandis que son fils a été battu pendant la journée. Tous sont accusés de n'avoir pas rejoint le parti au pouvoir le CNDD-FDD.
5. En date 7 mai 2019, Jean NSABIMANA, une sentinelle au centre de NYENTAKARA, a été interpellé par des Imbonerakure, l'accusant d'avoir volé des vélos. Selon notre source, M. NSABIMANA a été ligoté avant d'être tabassé par deux membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir. Il a été gardé toute la nuit, dans un magasin de l'administrateur communal de KAYOGORO, en province de MAKAMBA, chez le nommé MISAGO Zachée. Ledit magasin en construction est devenu un cachot géré par cet administratif en collaboration avec certains Imbonerakure de la zone de BIGINA. Aucun suspect n'a été appréhendé.
6. En date du 8 mai 2019, sur la colline RWIBIKARA, commune Busoni, province KIRUNDO, Jules NIBITANGA, membre du parti CNL a été battu par des jeunes Imbonerakure. La victime était accusée de tenir une réunion clandestine.

7. En date du 11 mai 2019, les imbonerakure assistés par le chef de colline RUBIRIZI en commune de MUTIMBUZI de la province de Bujumbura, connu sous le nom de MISAGO, ont battu un citoyen membre du parti CNL (congrès pour national pour la liberté) pour la simple raison de ne pas avoir accepté de rejoindre le parti CNDD-FDD. Pour le moment il est hospitalisé à cause de ces coups lui infligés par ces imbonerakure.
8. En date du 12 mai 2019, cinq (5) militants du parti UPRONA dont le représentant communal de ce parti, ont été battus par les imbonerakure sur la sous colline MUTENZA de la commue BUHINYUZA, province de MUYINGA, leurs maisons ont été les cibles de fouilles et des biens et des sommes d'argent non encore comptabilisées ont été volées par ces mêmes imbonerakure. L'administration locale semble être complice selon les habitants de cette localité qui dénoncent l'impunité dont jouissent ces jeunes du CNDD-FDD.
9. En date du 12 mai 2019, Damas NGOMIRAKIZA âgé de 60 ans résidant sur la colline MUKINGO en commune de KAYOGORO de la province de MAKAMBA a été tabassé puis arrêté par des imbonerakure sur ordre d'un certain BUCUMI chef de colline, il l'accusait de fabriquer des boissons prohibés .Il est détenu au cachot de police à GATWE dans cette même commune de KAYOGORO.
10. En date du 12 mai 2019 , le représentant du parti FRODEBU(Front pour la Démocratie au Burundi) dans la commune de KAYOGORO en province de MAKAMBA , Léonidas NIJIMBERE ,a été battu par des Imbonerakure dont : Gérard MINANI, Léonidas TOYI, Innocent MPFANUBUSA et NDUWAMUNGU, lorsqu'il présidait une réunion de ce parti sur la sous colline MURAMBA (colline MUYAGA, de la zone et commune de KAYOGORO sur simple raison que ces imbonerakure n'ont pas été informés de la tenue de cette réunion alors que ce sont eux qui ont en charge la sécurité dans cette localité. En date du 13 mai 2019, des imbonerakure ont attaqué des militants du CNL sur la colline de MATYAZO commune de NYAMURENZA, NGOZI, au cours de cette attaque, 25 militants du CNL ont été tabassés à coups de gourdins, l'un d'entre eux est en état critique. Le mobile de cette agression est que les imbonerakure veulent contraindre les militants du CNL à adhérer de force au CNDD-FDD ce que ces derniers ont refusé d'après les informations que nous avons reçues.
11. En date du 15 mai 2019, cinq(5) militants du parti CNL connus sous les noms de :Eric NSABIYEZE, Joseph BARARUNYERETSE, Jonas NDAYEGEMIYE, Edmond NDIKURIYO et Fabrice MBAZUMUTIMA de la colline KIVOGA commune KIREMBA de la province de NGOZI ,ont été tabassés ,leurs biens et argents volés par des imbonerakure dirigés par

SINZUMUNSI Viateur, Nicodème NSENGIYUMVA Juvénal sylvestre, qui les ont attaqués dans leurs ménages .Ces imbonerakure les ont accusés de tenir une réunion illégale ce que réfutent ces militants du CNL qui parlent d'une attaque coordonnée et planifiée il y a longtemps en vue de les emprisonner. Ils sont détenus au cachot de la zone GAKERE dans cette même commune de KIREMBA. En date du 18 mai 2019, quatre (4) militants du CNL dans la zone de MURUNGURIRA commune NTEGA de la province KIRUNDO connus sous les noms de : RWASA Antoine, NDIKUMAGENGE Christophe, BIZIMANA Jean -Marie et un certain KWANDA, ont été tabassés par des imbonerakure sur ordre du secrétaire du parti CNDD-FDD dans cette commune et le chef de poste de police de MURUNGURIRA. Les habitants de cette localité demandent que ces imbonerakure soient punis conformément à la loi.

12.En date du 20 mai 2019, un surnommé TAMA militant du CNL résidant sur la colline de MURUNGURIRA de la commune NTEGA en province de KIRUNDO, été tabassé par des imbonerakure dirigés par leur chef en cette colline connus sous le nom de KARENZO Nestor ainsi que le nommé Jean Marie responsable du parti CNDD-FDD en commune de NTEGA.

13.En date du 28 mai 2019, Salvator NIZEYIMANA, militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté), a été tabassé par, l'administrateur de la commune NYAMURENZA en province de Ngozi connu sous le nom de Dieudonné NIYONZIMA, et des imbonerakure, puis emprisonné au cachot de cette même commune. Selon les informations en provenance de cette localité, l'administrateur, aurait ainsi agit pour venger un militant du CNDD-FDDD dont est issu cette autorité, qui aurait été battu par M. NIZEYIMANA lors d'une altercation en cours de chemin.

1. COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES

1. En date du 14 mai 2019, Hassan RUVAKUKI ancien correspondant de la RFI à Bujumbura et ancien journaliste de la radio BONESHA FM détruite en 2015 par le pouvoir au Burundi, a été blessé à la machette par des individus qui n'ont pas été identifiés à son domicile au quartier KAJAGA, commune MUTIMBUZI, province Bujumbura lorsqu'il rentrait.

2. En date du 20 mai 2019 BIHERERO Fabien, militant du parti UPRONA résidant sur la colline JERAMA de la commune MURWI, province de CIBITOKÉ a été blessé à la machette par des gens non identifiés.il subit des soins dans un hôpital de BUJUMBURA.

- **AUTRES VIOLATIONS**

Acat-Burundi a recensé principalement des cas de menaces et d'intimidations des opposants politiques. En date du 13 mai 2019, des Imbonerakure de la zone KIBAGO province MAKAMBA dirigés par le secrétaire du CNDD-FDD, Jérémie HATUNGIMA et président du conseil communal à KIBAGO, ont défilé en scandant des slogans incitant à la haine. " Les opposants, vous les avez vu en 2015, ils ne vont pas nous échapper. " Les gouvernements passés ont tué des gens! Souvenez-vous de vos frères qui ont disparu en 1972 ? Est ce qu'on peut laisser passer cela ? Les habitants de cette localité demandent que ces intimidations cessent.

1. En date du 8 mai 2019, en commune et province Bururi, Edouard, surnommé Bavaria, chef de colline du centre-ville Bururi, a descendu et amené le drapeau du parti Sahwanya FRODEBU qui était sur le lieu appelé « mu GISAMPARA ».
2. En date du 13 mai 2019, sur la colline BUTAHA, zone NYARUHINDA, commune GITARAMUKA, province KARUZI, Melchior NTAHORUMEREYE, représentant communal du parti CNL a été averti et menacé par Évariste SINDAYIGAYA, Imbonerakure ne pas ouvrir une permanence du CNL au risque d'être tué.
3. En date du 25 mai 2019, il y a distribution de tracts menaçant de mort (ils seront brûlés dans leurs maisons) les membres du parti CNL en commune RANGO, province KAYANZA, colline et commune RANGO, province KAYANZA s'ils ne laissent pas tomber le parti CNL.

- **CONCLUSION.**

Comme nous l'avons toujours signalé dans les rapports précédents et dans celui-ci, le Burundi reste toujours le théâtre des violations graves des droits de l'homme. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la justice dépend de l'exécutif, l'ouverture ou l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des cas d'assassinats ou de disparitions forcées reste hypothétique en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

Le harcèlement des partisans du nouveau parti CNL et d'autres partis politiques de l'opposition (arrestations arbitraires, tortures, interdiction de réunion et de

circulation, etc.) devrait retenir l'attention de tout le monde à l'approche des élections de 2020.

Comme les mois derniers, le mois de mai 2019, a été marqué par un nombre élevé des cas de torture perpétrés par les Imbonerakure avec la complicité de l'administration, la démission des autorités du pays de la responsabilité de protéger la population au profit des intérêts du parti au pouvoir devient de plus en plus récurrente.

Il est important aussi de relever que les contributions monétaires « dits volontaires » pour les élections deviennent de plus en plus une corvée pour la population burundaise où les gens sont souvent malmenés par les administratifs en collaboration avec les Imbonerakure pour ne pas avoir donné cet argent.

Nous remarquons également le phénomène d'enrôlement de force de la population au parti au pouvoir le CNDD FDD, les administratifs et les Imbonerakures s'en prennent notamment aux militants du CNL pour qu'ils adhèrent de force au CNDD FDD, ce qui alimente de l'intolérance politique sur terrain.

L'appareil judiciaire continue à couvrir les crimes opérés par des agents de l'administration, du Service National de Renseignement ou des policiers en complicité avec les jeunes IMBONERAKURE en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi.

Le phénomène d'emprisonnement des élèves pour griffonnage de la photo du chef de l'Etat dans les manuels scolaires reste d'actualité, il est important que les responsables des écoles remplacent les manuels scolaires déjà abimés et informent les élèves sur quoi ils risquent face aux autorités irresponsables qui préfèrent mettre les enfants en prison au lieu d'appliquer le règlement scolaire !

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et fournir un effort pour mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

• **RECOMMANDATIONS**

➤ **A l'endroit du gouvernement du Burundi :**

- ✓ Aux différents acteurs concernés à savoir le ministère de l'éducation nationale, de la sécurité publique et de la justice de donner des instructions à leurs préposés pour ne plus emprisonner les élèves pour griffonnage des manuels scolaires,
- ✓ Au Président du parti politique CNL et ses députés, d'user de leurs prérogatives dans l'assemblée nationale pour faire respecter les droits de leurs membres,

- ✓ S'impliquer dans l'arrêt des actes de menace et d'intimidation perpétrés par les administratifs et les Imbonerakure à l'endroit des opposants.

➤ **A l'endroit des pays de la communauté est africaine :**

S'appuyer sur le cadre existant de la Communauté de l'Afrique de l'Est en prenant toutes les mesures qui s'imposent afin de contribuer à mettre fin à la crise politique burundaise, veiller surtout à la sécurité des réfugiés burundais se trouvant dans les camps des réfugiés en Tanzanie qui sont constamment victimes des attaques des hommes armés venant du Burundi.

➤ **A la communauté Internationale :**

- ✓ User de son influence afin d'amener le gouvernement burundais à organiser un processus électoral, libre et apaisé et que toutes les garanties soient mises en place pour la réussite des élections.